Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.
Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.
Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DELIBERATION 20250625-21 : ENV_MOBILITE_DISPOSITIF D'INCITATION FINANCIERE EN FAVEUR DU COVOITURAGE QUOTIDIEN OU OCCASIONNEL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC BLABLACAR DAILY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom ;

CONSIDERANT les avis favorables des membres du Bureau Communautaire réunis le 10 juin 2025 et de la commission Environnement réunis le 12 juin 2025 ;

Contexte

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a permis à chaque intercommunalité de se saisir de la compétence « mobilité », et de devenir alors AOM locale (Autorité Organisatrice de Mobilité), afin de lui permettre d'organiser, sur son territoire, les services de mobilité qu'elle souhaite et qui sont le plus adaptés à son contexte local, en particulier en matière de mobilités actives, partagées et solidaires.

C'est dans ce contexte que Pré-Bocage Intercom a pris la compétence « mobilité » par délibération du 17 février 2021.

Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)

La collectivité s'est engagée en septembre 2023 dans la réalisation du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS).
Cette étude a permis dans un premier temps de mettre en avant plusieurs enjeux du territoire :

- Enjeu 1 : Proposition de solutions de mobilité adaptées en fonction de la diversité territoriale et sociales de PBi ;
- Enjeu 2 : Développement des services et aménagements favorisant une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail/études ;
- Enjeu 3 : Utilisation différente de la voiture, en cohérence avec les impératifs du territoire ;
- Enjeu 4 : Développement des aménagements et services pour les modes doux à la fois dans un objectif utilitaire et de loisirs ;
- Enjeu 5 : Accessibilité aux équipements et lieux d'empis par des services et aménagements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Enjeu 6 : Amélioration des solutions de transport en commun au sein de PBI et en complémentarité avec les bus Nomad'.

Puis, dans un deuxième temps, cette étude a conduit à la définition des orientations stratégiques déclinées en 4 axes principaux :

- Axe A : les transports en commun
- Axe B : le développement des modes actifs
- Axe C : le covoiturage et autopartage
- Axe D : la voiture individuelle

Enfin, chaque axe a ensuite été décliné en plusieurs fiches actions.
La présente délibération porte sur la mise en œuvre d'une action de l'axe C. « Action C-2 : S'appuyer sur une plateforme spécialisée pour le covoiturage quotidien ou occasionnel ».

Le covoiturage quotidien sur le territoire de PBI

Sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, des covoiturages informels ont déjà lieu en particulier pour les déplacements de loisirs. L'analyse des flux de déplacements ainsi que l'enquête auprès de la population a permis de recenser de nombreux trajets similaires quotidiens domicile-travail.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

L'objectif de cette action est donc de faciliter la mise en relation des usagers pour leur permettre de pratiquer davantage le covoiturage quotidiennement.

Une forte demande de la population a été constatée en ce sens dans le cadre de l'enquête mobilité menée lors de l'élaboration du PDMS et des ateliers de concertation, pointant néanmoins les difficultés d'organisation de ce service (trouver une personne réalisant le même trajet, aux mêmes horaires...).

Le covoiturage repose sur le principe d'un partage des frais entre voyageurs. Cependant, ce partage ne suffit pas à convaincre massivement les « autosolistes » à abandonner leur véhicule sur des trajets de courte-distance. Ainsi, la mise en place d'une incitation financière permettrait de démocratiser largement la pratique et de massifier l'usage.

Le développement d'une plateforme de covoiturage dédiée aux déplacements du quotidien complété par une incitation financière à la pratique du covoiturage semble être une réponse aux besoins de la population.

Pourquoi BlaBlaCar Daily ?

Plateforme spécialisée dont la force réside dans sa notoriété (déjà connu du grand public) qui facilite donc la communication future.

Plusieurs territoires voisins sont engagés dans une démarche similaire avec cette même plateforme et cela permettrait d'avoir une meilleure cohérence d'ensemble même si chaque collectivité choisit ses propres modalités d'incitation.

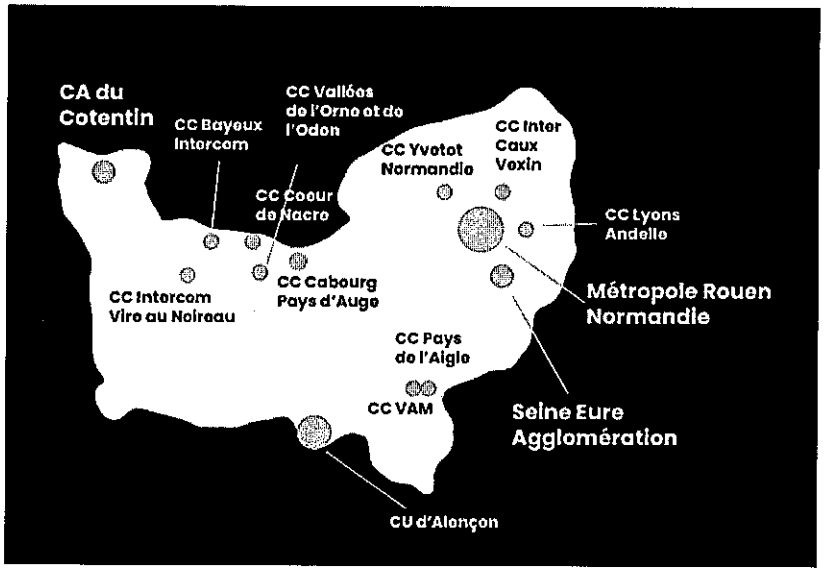

Territoires voisins engagés avec BlaBlaCar Daily :
- Vallées de l'Orne et de l'Odon (depuis 2023)
- Bayeux Intercom (mai 2025)
- Intercom de la Vire au Noireau (juin 2025)

Par ailleurs, cette solution propose plusieurs scenarios d'« incitation au covoiturage » et **la collectivité reste souveraine dans ses choix qui peuvent évoluer à tout moment.**

BlaBlaCar Daily sur le territoire de la Communauté de communes

C'est dans ce sens qu'il est aujourd'hui proposé aux membres du Conseil Communautaire de conventionner avec l'opérateur de covoiturage BlaBlaCar Daily.

En effet, sur le territoire intercommunal, BlaBlaCar Daily recense un nombre d'inscrits déjà important : 2 201 habitants inscrits sur l'application (soit 9 % de la population) et il apparait que 92% des trajets covoiturés actuellement sur notre territoire sont réalisés via Blablacar Daily (source Registre de Preuve de Covoiturage, année 2023).

L'incitation financière permet de subventionner le trajet pour le conducteur comme pour le passager, pour diminuer le coût du trajet pour ces derniers.

Pour bénéficier de ce soutien financier, les trajets doivent s'effectuer depuis, ou vers, le territoire de Pré-Bocage Intercom.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Scénario proposé

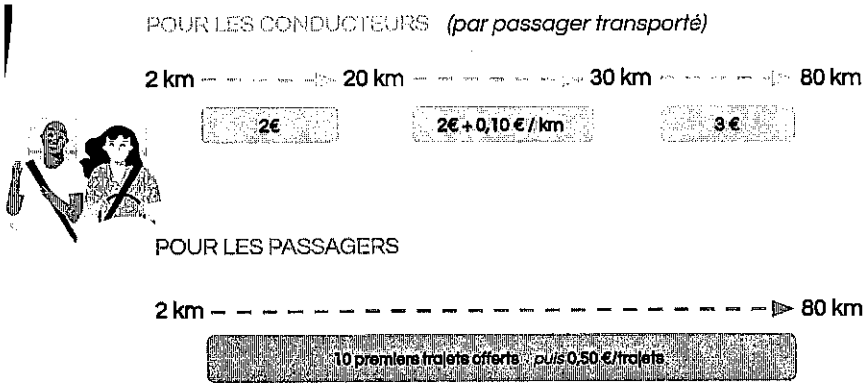

Concernant le versement de l'incitation financière, le scénario proposé dispose des règles suivantes :

- Intervention de la collectivité pour une distance minimale de 2 km et une distance maximale de 80 km par trajet,
- Pour les conducteurs :
  - pour les trajets de 2 à 20 km : une rémunération de 2 € par passager transporté,
  - pour les trajets de 21 à 30 km : une rémunération de 2 € + 0,10 € /km, par passager transporté,
  - pour les trajets de 31 à 80 km : une rémunération de 3 € par passager transporté.
- Pour les passagers, une gratuité des déplacements jusqu'au 10ème trajet (inclus) puis une participation de 0,50 € par trajet.

Accompagnement proposé par BlaBlaCar Daily

- Mise en place de la tarification incitative ;
- Animation du réseau des acteurs économiques du territoire (fédérer autour du covoiturage au sein des entreprises) ;
- Déploiement d'une communication multicanale grand public ;
- Activation de la communauté BlaBlaCar Daily sur le territoire ;
- Accès aux données en ligne (suivi des dépenses liées aux trajets).

Coût de l'expérimentation et financement prévisionnel

L'expérimentation sur un an est proposée à 23 900 € HT dont :

- 11 400 € HT pour l'accompagnement BlaBlaCar Daily (frais de fonctionnement : licence de la solution, communication, suivi du projet) ;
- 12 500 € HT d'incitation financière à destination des covoitureurs (incitatif financier et commission au trajet).

Une participation de l'Etat au titre du Fonds Vert (Axe 3 – Développement du covoiturage) sera sollicitée à hauteur de 50% sur la mise en place et le fonctionnement de la plateforme de mise en relation et 50% sur l'enveloppe dédiée à l'animation, la communication liée à la campagne de promotion du covoiturage et l'incitation financière.

Désignation	Montant total HT	Fonds Vert	Reste à charge HT
▪ Licence de la solution SaaS Collectivités	4 900 €	50 %	50 %
▪ Budget Communication	3 550 €		
▪ Suivi de projet	2 950 €		
Sous-total « Fonctionnement de la plateforme »	11 400 €	5 700 €	5 700 €
▪ Incitatif financier (non soumis à TVA)	10 000 €	50 %	50 %

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

▪ Commission au trajet	2 500 €		
Sous-total « Enveloppe Incitation »	12 500 €	6 250 €	6 250 €
Total opération	**23 900 €**	**11 950 €**	**11 950 €**

Les projets de convention (prestations de services et d'attribution d'une aide financière aux covoitureurs) sont disponibles sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 11 voix « pour », 13 « contre » et 10 abstentions décide :

- **DE DONNER** un avis défavorable sur le dispositif d'incitation financière en faveur du covoiturage quotidien ou occasionnel

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

PRE-BOCAGE INTERCOM

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025